

ATHOS-Découverte

Association
Siège social
Châlet Le Dôme,
Les Boisses,
73 320 TIGNES

N° SIREN : 382 464 774

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 SEPTEMBRE 2017**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT,
Et le QUATORZE SEPTEMBRE, à Dix-huit heures,

Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc BARBIER.

Le secrétaire de l'Assemblée est Madame Carole GONCALVES épouse DORMOIS.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Selon les statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire est réputée valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election du bureau ;
- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Copie des convocations ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;
- Les statuts de l'association.

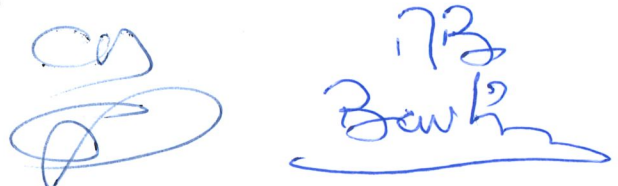
Le Président rappelle que les mandats des membres du bureau, à savoir le Président, Vice-Président-secrétaire et Trésorier arrivant à expiration, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer au bureau de l'Association :

- Au poste de Président : Monsieur Christian CHARTRON, demeurant B.P. 130, immeuble le Perce Neige, appartement 4, Les boisses, 73 320 TIGNES ;
- Au poste de Vice-Président Secrétaire : Madame Carole GONCALVES épouse DORMOIS demeurant 6 rue des Forges, 42 000 SAINT-ETIENNE ;



- Au poste de Trésorier : Madame Chantal BERNARD-GRANGER épouse GONCALVES demeurant impasse des hirondelles, Les Pérouses, 74 150 RUMILLY ;

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au Président ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, Monsieur Marc BARBIER, déclare la séance levée à 19h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président
Monsieur Marc BARBIER

Le Secrétaire
Madame Carole GONCALVES épouse DORMOIS

